



Mémo substituts nicotiniques

Prescriptions

Traitements

Posologie

Prise en charge

Accompagner son patient

dans un arrêt du tabac avec les TSN



DURÉE DE TRAITEMENT

Dans la grande majorité des cas, la durée d'un traitement substitutif nicotinique (quelle que soit sa forme) est de trois mois à six mois selon les personnes. Le traitement peut être plus long si nécessaire. Progressivement, les doses du traitement seront diminuées.

MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE PAR L'ASSURANCE MALADIE

Les modalités de cette prise en charge ont évolué au fil du temps.

Depuis le 1er janvier 2019, le forfait d'aide au sevrage tabagique de 150 euros par an et par assuré n'existe plus. Tous les substituts nicotiniques inscrits sur la liste évolutive des spécialités pharmaceutiques remboursables aux assurés sociaux sont pris en charge par l'Assurance Maladie.

Ces traitements sont **remboursés à 65%** par l'Assurance Maladie obligatoire, **sur prescription**. Ce remboursement de droit commun n'est pas soumis à un plafonnement annuel.

	Substituts nicotiniques inscrits sur la liste des médicaments remboursables (liste disponible sur ameli.fr)
Ordonnance	Prescription sur une ordonnance où peuvent figurer d'autres médicaments remboursables
Professionnels de santé prescripteurs	Les médecins (y compris les médecins du travail) Les chirurgiens-dentistes Les sages-femmes (y compris pour l'entourage de la femme enceinte ou accouchée) Les infirmier(e)s (y compris les infirmier(e)s de santé au travail et les infirmier(e)s scolaires sous réserve d'informations aux parents pour les mineurs) Les masseurs-kinésithérapeutes
Prise en charge	Prise en charge de droit commun
Tarif	Tarif unique
Tiers payant	Dispense d'avance de frais
Taux de remboursement	65%
Facturation	Facture en tiers payant pour la facturation des TNS remboursés (code prestation PH7)
Mutuelles	Prise en charge par les complémentaires santé si le contrat souscrit le prévoit

Accompagner son patient

dans un arrêt du tabac avec les TSN



L'ACCOMPAGNEMENT PEUT ÊTRE RÉALISÉ PAR :

- ✓ **Un professionnel de santé** prescripteur de substitut nicotinique (les médecins, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les infirmier(e)s, les masseurs-kinésithérapeutes)
- ✓ **Un tabacologue de Tabac Info Service** au 39.89 pour un suivi actif. Service gratuit (hors coût d'appel : prise en charge rapide et rappels postérieurs effectués par Tabac Info Service). Du lundi au samedi de 8h à 20h.
- ✓ **Le patient lui-même, grâce l'application mobile** de Tabac Info Service : coaching gratuit et personnalisé
- ✓ **Un spécialiste d'un centre hospitalier ou centre de soins** d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) au cours d'une consultation de tabacologie ou d'addictologie. Cet accompagnement est adapté aux situations plus complexes.

MODALITÉS DE PRESCRIPTION

Les substituts doivent être prescrits sur une ordonnance, sans modalités particulières de prescription.

Comme pour toute prescription, l'ordonnance doit comporter les mentions suivantes de manière lisible :

- ✓ Identification complète du prescripteur: nom, prénom, qualification, numéro d'identification (ordre-rpps ou répertoire Adeli)
- ✓ Identifiant de la structure d'activité au titre de laquelle est établie l'ordonnance : nom, numéro Finess de l'établissement si le PS exerce dans ce cadre
- ✓ Identification du patient : nom, prénom, date de naissance
- ✓ Date de rédaction de l'ordonnance
- ✓ Dénomination du médicament, dosage, posologie, durée du traitement et nombre d'unité de conditionnement. – attention pour être remboursés par l'Assurance Maladie les substituts doivent figurer sur des listes spécifiques de produits (disponible sur ameli.fr)
- ✓ Signature

* Dans ce cas, le patient l'adressera à sa caisse de rattachement

Accompagner son patient

dans un arrêt du tabac avec les TSN



POSOLOGIE

> Quelle posologie ?

Le choix de la dose constitue un facteur important du succès. Les taux de succès sont améliorés si les substituts nicotiniques apportent une quantité de nicotine proche de celle que le fumeur retirait de sa consommation de cigarettes. Il n'existe pas d'abaques précis pour définir la dose initiale.

Cette dose initiale est indépendante du poids du patient. Elle sera ajustée selon l'existence de symptômes de surdosage ou sous dosage (intérêt de l'éducation du patient à reconnaître ces signes).

Une règle peut être retenue => 1 cigarette = 1mg de nicotine par patch.
On y associera des formes orales à la demande, autant que nécessaire, pour ne pas ressentir le manque.

Réévaluation quotidienne par le patient

Signes de sous dosage en nicotine :

irritabilité, colère, nervosité, anxiété, difficultés à se concentrer, déprime, pleurs, augmentation de l'appétit, troubles du sommeil, pulsions à fumer

=> augmenter la dose.

Signes de surdosage en nicotine (rare) :

céphalées, palpitations, nausées, trouble du sommeil, excitation, vertiges, impression d'avoir trop fumé

=> diminuer la dose.

Accompagner son patient

dans un arrêt du tabac avec les TSN



• La dose à proposer dépendra :

> Du nombre de cigarettes fumées par jour

L'association de patch
+ formes orales est plus
efficace que le patch seul.

> Du délai entre le réveil et la première cigarette

Fume	< 10 cig. / jour	11 - 20 cig. / jour	21 - 30 cig. / jour	> 30 cig. / jour
moins de 5' après le lever	Patch moyen + formes orales	Patch grand + formes orales	Patch grand + patch moyen + formes orales	Patch grand + patch moyen + formes orales
moins de 30' après le lever	Patch moyen + formes orales	Patch grand ou moyen + formes orales	Patch grand + formes orales	Patch grand + patch moyen + formes orales
30 à 60' après le lever	Formes orales	Patch grand ou moyen + formes orales	Patch grand + formes orales	Patch grand + formes orales
plus de 60' après le lever	rien ou formes orales	Patch moyen + formes orales	Patch grand + formes orales	Patch grand + formes orales

Patch grand = correspond aux formes 25mg/16h ou 21 mg/24h ou 15mg/16h

Patch moyen = correspond aux formes 14mg/24h ou 10mg/16h

Patch petit = correspond aux formes 7mg/24h

Cas particulier :

- Pour la femme enceinte si le sevrage ne peut être réalisé sans substitution, il est recommandé d'utiliser les patchs sur 16 heures.
- En cas de réduction récente de la consommation : substituer en tenant compte de la consommation habituelle et non pas de la consommation réduite, en raison du phénomène de compensation.

Accompagner son patient

Les substituts nicotiniques



Le choix du substitut nicotinique se fait en accord avec le patient et selon sa préférence sur le type. La plupart des substituts nicotiniques peuvent être prescrits à partir de l'âge de 15 ans, sauf certaines pastilles et gommes à mâcher autorisées qu'à partir de 18 ans (précision mentionnée dans la liste des substituts nicotiniques pris en charge par l'Assurance Maladie).

	MODE D'EMPLOI	POSOLOGIE
Patchs	Les patchs doivent être appliqués chaque matin. Le site d'application devra être changé chaque jour. L'effet commence à être perceptible au bout de trente minutes environ et se poursuit tout au long de la journée. Il est conseillé de garder un patch sur 24 heures, quand le délai entre le réveil et la première cigarette est inférieur à 30 minutes (pour éviter le manque de nicotine au réveil). Des troubles du sommeil peuvent apparaître avec les patchs mis sur 24 heures. Si cela est le cas, les enlever la nuit. En début de sevrage, la dose de nicotine doit être suffisante pour compenser l'apport habituel de nicotine obtenu en fumant. Les patchs les plus petits doivent être utilisés en fin de période de sevrage, jamais au début.	<i>En cas d'allergie à la colle du patch, il conviendra de changer de marque de patch.</i> <i>Coller le patch sous la plante des pieds permet parfois une meilleure tolérance. En cas d'échec, il est possible de proposer la Varénicline ou Bupropion* en deuxième intention (prescription médicale uniquement).</i>
Gommes	Mâcher lentement la gomme 5 ou 6 fois, puis la garder contre la joue environ 2 minutes, pour que la nicotine se libère et soit absorbée par la muqueuse buccale. Ensuite remâcher lentement la gomme. On utilise une gomme dès que l'envie commence à réapparaître : on gère «au coup par coup» ses envies de fumer au cours de la journée. Le nombre de gommes doit être suffisant pour gérer convenablement les besoins.	<i>En général, on utilise de 8 à 12 gommes par jour les premiers jours et on diminue ensuite les doses graduellement. Il ne faut jamais en prendre plus de 25 dans une seule journée pour les gommes à faible dosage ou 15 par jour pour les gommes de fort dosage. Si le patient consomme plus que la dose maximale, revoir le traitement de substitution (exemple augmenter les patchs.) Les gommes sont déconseillées en cas d'appareil dentaire.</i>
Pastilles	Laisser se dissoudre la pastille sous la langue, ou la sucer selon les formes, sans la croquer ni l'avaler. En deux ou trois minutes, l'effet se fait sentir et l'envie de fumer s'estompe. Le nombre de comprimés à utiliser par jour varie en fonction du degré de dépendance.	<i>Il se situe le plus souvent entre 8 et 12 les premiers jours et diminue ensuite graduellement. Il ne faut jamais en prendre plus de 25 dans une seule journée pour les comprimés à faible dosage ou 15 par jour pour les comprimés de fort dosage. Si le patient consomme plus que la dose maximale, revoir le traitement de substitution (exemple augmenter les patchs.)</i>
Inhalateur	L'inhalateur se présente sous la forme d'un embout en plastique contenant une cartouche de nicotine que l'on peut utiliser lors d'une envie de cigarette. A chaque utilisation, on aspire plusieurs fois par l'embout : on aspire alors de l'air chargé de microgouttelettes de nicotine (changer la cartouche toutes les 5 ou 6 utilisations environ et au minimum toutes les 12h).	<i>En début de sevrage, on peut utiliser plusieurs cartouches par jour. Ce nombre va en diminuant au fil du temps. Maximum : 12 cartouches par jour.</i> <i>Si le patient consomme plus que la dose maximale, revoir le traitement de substitution (exemple augmenter les patchs.)</i>

* Varénicline et Bupropion : ces molécules ne peuvent être délivrées que sur prescription médicale en seconde intention après échec des stratégies comprenant des substituts nicotiniques.

Accompagner son patient

dans un arrêt du tabac avec les TSN



Quiz

> À partir de quel âge peut-on utiliser des substituts nicotiniques ?

On peut utiliser la plupart des substituts nicotiniques à partir de l'âge de 15 ans.

> Est-il dangereux de fumer une cigarette avec un patch ?

Fumer une cigarette avec un patch n'est pas recommandé mais c'est possible.

- Le dosage de nicotine est insuffisant : **en reparler avec son soignant** et prendre plus de formes orales.
- Il s'agit peut-être d'un autre aspect de la dépendance qui doit être pris en compte (psychologique...) : **en reparler avec son soignant**.
- Cela peut être prévu par le soignant dans le cadre d'un objectif de réduction de consommation.

> Comment déceler et corriger un surdosage ?

Les signes de surdosage **sont très rares** et faciles à reconnaître : céphalées, palpitations, nausées, troubles du sommeil, excitation, vertiges, impression d'avoir trop fumé Il suffit de décoller le patch pendant quelques heures pour diminuer le dosage et tout rentre dans l'ordre rapidement.

> Y a-t-il des contre-indications à l'utilisation des substituts nicotiniques ?

Il n'y a pas de contre-indication à l'utilisation des substituts nicotiniques chez les fumeurs dépendants qui souhaitent arrêter de fumer. Cependant, l'utilisation des substituts nicotiniques doit se faire sous contrôle médical chez les femmes enceintes ou qui allaitent et chez les personnes venant de faire un infarctus du myocarde ou un accident vasculaire cérébral.

> Faut-il garder le patch la nuit ?

Si le patient pense à sa 1^{ère} cigarette peu de temps (moins d'une heure) après le réveil, c'est qu'il est très dépendant à la nicotine. Lui conseiller alors de conserver le patch la nuit.

> D'autres informations :

. www.afssaps.sante.fr.

. www.inpes.sante.fr.

. www.tabac-info-service.fr (pour les patients et les professionnels de santé le 3989 - suivi personnalisé et gratuit par un tabacologue)

. www.bretagne.ars.sante.fr/mois-sans-tabac

. « Arrêt du tabac » sur www.ameli-sante.fr

